

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 3

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 8 – virement de crédit du chapitre 65 vers le chapitre 014

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 8 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative ne concerne que la section de fonctionnement et prend en compte l'évènement suivant :

- Les crédits ouverts au chapitre 014 concernant la prise en charge de l'amende pour le déficit de logements sociaux d'un montant de 11 363.61 € sont insuffisants

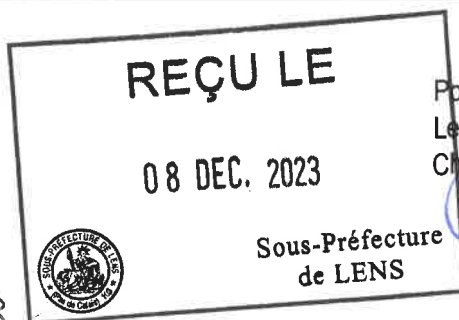
Il convient donc de créditer ce chapitre d'un montant de 11 500 €

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le tableau ci-dessous

DEPENSES				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
6574	65	30	Subv.fonct.aux asso.& autres pers. de droits privé	-11 500,00 €
739115	014	020	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	11 500,00 €
TOTAL DEPENSES				0,00 €

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PRIMONT



AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023